

## FICHE D'INFORMATION : GENIE GENETIQUE

# utiliser les nouvelles technologies – y compris dans l'agriculture !

La recherche médicale et le secteur de la santé reconnaissent depuis longtemps l'importance du génie génétique. Celui-ci jouit également d'un fort développement dans l'industrie. Bien que l'agriculture et l'industrie alimentaire pratiquent les mêmes méthodes scientifiques, le recours au génie génétique y est nettement plus contesté. En Suisse, la culture commerciale de plantes génétiquement modifiées a été interdite de 2005 à 2010 par moratoire constitutionnel et de 2010 à 2013 dans la loi. La fin du moratoire devrait à nouveau susciter des débats très émotionnels au cours de la prochaine législature.

- ▶ Les technologies modernes ont un important potentiel de développement qui doit être encouragé.
- ▶ La Suisse doit prendre part aux efforts de recherche mondiaux dans le domaine du génie génétique appliqué aux plantes. C'est la seule manière de contribuer à une agriculture durable et à la sécurité alimentaire.
- ▶ Le moratoire sur le génie génétique ne doit plus être prolongé. Il faut éviter à l'avenir les interdictions générales frappant certaines technologies.

## L'INNOVATION EST LE MOTEUR DU PROGRES

**Depuis l'approbation par le peuple de l'initiative « sans OGM » en 2005, la culture de plantes génétiquement modifiées est interdite en Suisse**

### Une décision populaire qui entrave la recherche en Suisse

La population suisse a approuvé en novembre 2005 l'initiative dite « Sans OGM », qui exigeait l'inscription d'un moratoire sur le génie génétique dans la Constitution fédérale. La culture commerciale de plantes génétiquement modifiées a donc été interdite durant cinq ans. En 2010, les Chambres fédérales ont décidé de prolonger le moratoire de trois ans dans le cadre de la loi sur le génie génétique (LGG). Les OGM ne pourront donc pas faire leur apparition dans les champs suisses avant 2013. La culture à des fins de recherche reste néanmoins autorisée.

### EN BREF

#### PLANTES GENETIQUEMENT MODIFIEES

Les plantes génétiquement modifiées (plantes OGM) contiennent un ou plusieurs gènes supplémentaires qui leur confèrent de nouvelles propriétés. Les plantes subissent déjà des modifications depuis des centaines d'années, que ce soit par le biais de sélections, de croisements ou de mutations. Le génie génétique a l'avantage de permettre la reproduction ces processus de manière beaucoup plus rapide et ciblée. Le maïs Bt en est un bon exemple : cette variété dispose d'un gène supplémentaire qui la rend résistante à son principal insecte ravageur.

**Le Parlement devra aborder la question de la prolongation ou de la levée du moratoire sur le génie génétique au plus tard en 2012**

### Une décision politique attendue d'ici à 2013

L'un des principaux motifs de prolongation du moratoire en 2010 était le fait que le Programme national de recherche (PNR 59, voir encadré page 3), lancé à la demande du Conseil fédéral, n'était pas encore achevé. Ce programme de recherche, aux yeux des adversaires du génie génétique, devait permettre d'identifier les effets potentiellement négatifs d'une utilisation des OGM dans l'agriculture. Comme aucun effet de ce type n'a été constaté, les milieux hostiles à cette technologie ont réclamé des recherches complémentaires. L'interdiction de cultiver des plantes génétiquement modifiées prenant fin en 2013, le Parlement devra revenir sur cette réglementation transitoire au plus tard en 2012.

## NOUVELLES PERSPECTIVES GRACE AUX TECHNOLOGIES MODERNES

### Des normes rigoureuses garantissent une alimentation saine



15

millions d'agriculteurs ont amélioré leurs méthodes de culture et augmenté leurs revenus grâce au génie génétique.

L'accroissement de la population mondiale et la réduction constante des surfaces cultivables sont à l'origine d'intenses efforts de promotion de la recherche agronomique. La modification des habitudes alimentaires dans de nombreuses sociétés accroît encore le besoin de matières premières végétales. La question se pose de savoir s'il est judicieux de priver l'agriculture et l'industrie alimentaire d'une technologie prometteuse.

Le génie génétique favorise la production responsable et durable de denrées alimentaires. Il augmente sensiblement la productivité du secteur agricole. Les plantes génétiquement modifiées nécessitent moins de produits phytosanitaires, ce qui est source d'économies pour les agriculteurs. L'environnement bénéficie d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre par la diminution de la consommation de carburant et l'élargissement des possibilités de culture sans labour.

La qualité et la sécurité des denrées alimentaires contenant des ingrédients issus du génie génétique sont extrêmement élevées. L'expérience accumulée sur des décennies d'utilisation pratique et de contrôles rigoureux prouve qu'il est possible de garantir une alimentation saine.

### EN BREF

#### LE PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE PNR 59

Le Programme de recherche PNR 59 (« Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées »), lancé en 2005, a étudié les avantages et les risques liés aux plantes génétiquement modifiées dans le contexte de l'agriculture helvétique. La plupart des essais ont pris fin en 2010. Les résultats disponibles montrent clairement l'absence de nouveaux risques par rapport aux plantes classiques. L'étude souligne également que la coexistence de végétaux génétiquement modifiés et de cultures exemptes d'OGM est possible dans des conditions adéquates.

### MOTS CLES ET CHIFFRES

**150 MILLIONS D'HECTARES** d'organismes génétiquement modifiés ont été cultivés dans le monde en 2010, soit plus de cent fois la surface des cultures en Suisse.

**AUCUN INDICE N'A PERMIS** de conclure que les plantes OGM auraient des effets différents ou plus nuisibles que les plantes classiques sur l'environnement, la santé humaine ou animale.

**LE NOMBRE D'ETUDIANTS EN BIOTECHNOLOGIE VEGETALE** diminue en Suisse depuis quelques années. Le moratoire assombrit les perspectives des jeunes chercheurs dans ce domaine.

**PARMI LES EXEMPLES D'APPLICATION** du génie génétique dans l'agriculture suisse, il convient de citer la pomme de terre résistante au mildiou ou les arbres fruitiers résistants au feu bactérien.

## NON A UNE PROLONGATION DU MORATOIRE

### Les interdictions ne résolvent rien

Les adversaires du génie génétique misent sur le fait qu'un moratoire limité pourrait entraîner l'arrêt définitif d'une technologie prometteuse. La période de réflexion que s'est donnée la Confédération ne fait que repousser le problème au lieu de le résoudre. Pendant ce temps, le développement des techniques génétiques liées à l'agriculture se poursuit dans le reste du monde.

**Les moratoires – même limités – constituent de facto le premier pas vers une interdiction totale**

Bien que ce moratoire soit limité dans le temps, il constitue un premier pas vers une interdiction définitive. D'aucuns font miroiter à la population la perspective d'une Suisse exempte d'OGM. Rien n'est plus faux, car l'importation de denrées alimentaires et d'aliments OGM pour animaux demeure autorisée. On fait également croire aux paysans qu'une agriculture sans OGM constituerait une opportunité économique. Il est choquant de constater qu'une telle « chance » soit liée à une interdiction étatique.

### Les moratoires sont nuisibles

Dans un pays où la création de valeur dépend largement des nouvelles technologies et de l'innovation, les condamner relève de l'irresponsabilité. Le moratoire envoie un signal négatif au monde suisse de la recherche. Notre pays doit s'inscrire dans un courant de culture innovant, non dans l'immobilisme. Car les activités de recherche et de développement se poursuivent à l'étranger – là où se créent aussi de nouveaux postes de travail.

## AUCUN RISQUE

**Ni le programme de recherche ambitieux de la Confédération, ni aucune autre enquête d'envergure n'ont jamais démontré les risques liés à la dissémination d'OGM dans l'environnement.**



## PROMULGUER DES LOIS ET REGLEMENTS RAISONNABLES PLUTOT QUE DES INTERDICTIONS

### Offrir le libre choix aux agriculteurs et aux consommateurs

**Les paysans suisses doivent pouvoir choisir eux-mêmes les méthodes de culture qui leur permettront de s'affirmer sur le marché**

Un moratoire ne débouchera jamais sur une solution durable. Paysans et consommateurs doivent avoir la liberté de choix. Celui qui souhaite se procurer des végétaux ou des produits génétiquement modifiés doit pouvoir le faire, tout comme celui qui préfère y renoncer.

Tant que dure le moratoire, les agriculteurs n'ont pas d'accès à une technologie d'avenir. Le génie génétique continue à se développer ailleurs et la Suisse accuse un retard croissant dans le domaine de la production. Les agriculteurs doivent pouvoir choisir librement les méthodes et techniques de production avec lesquelles ils souhaitent être concurrentiels.

### Loi sur le génie génétique est extrêmement restrictive

La loi sur le génie génétique, mise en vigueur le 1er janvier 2004, est l'une des plus sévères du monde (voir encadré). Tout en tenant compte des craintes de la population, elle offre la liberté de choix aux consommateurs et garantit une utilisation responsable du génie génétique dans l'agriculture et l'alimentation, ainsi qu'un développement sûr des cultures génétiquement modifiées.

**Sans le recours au génie génétique, il sera toujours plus difficile d'assurer une production alimentaire économe en ressources et respectueuse de l'environnement**

En refusant le progrès technique et les développements scientifiques, nous ne serions plus en mesure d'assurer un développement durable, eu égard à nos ressources limitées. La production – écologique et économe en ressources – des denrées alimentaires nécessaires à l'alimentation d'une population mondiale en pleine expansion ne sera possible à l'avenir qu'au moyen d'espèces végétales productives offrant une résistance optimale aux maladies et aux parasites. La voie juste consiste à encourager l'innovation, et non à se lancer dans l'impasse d'un moratoire.

### EN BREF

#### LA LOI SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

La loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (loi sur le génie génétique, LGG) clarifie tous les points importants relatifs à l'utilisation de cette technologie. Ses dispositions sur la dissémination d'OGM dans l'environnement sont extrêmement strictes en comparaison internationale. La production sans OGM est protégée, et le libre choix des producteurs et des consommateurs garanti. Outre les dispositions sévères de la procédure d'homologation, la LGG impose l'obligation de déclarer les produits issus d'OGM et clarifie toutes les questions de responsabilité.

## INFORMATIONS

### Dossiers et liens

≥ [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

≥ [www.nfp59.ch](http://www.nfp59.ch)

≥ [www.internutrition.ch](http://www.internutrition.ch)

≥ [www.sgci.ch](http://www.sgci.ch)

≥ [www.transgen.de](http://www.transgen.de)



### Votre personne de contact chez economiesuisse :

Mathieu Tornare

Responsable de projets Politique économique générale et formation  
[mathieu.tornare@economiesuisse.ch](mailto:mathieu.tornare@economiesuisse.ch)